

ATELIERS VORTEX

APPEL À RESIDENCE ARTISTIQUE / ÉTÉ 2020 LES ATELIERS VORTEX / DIJON

Artist-run space implanté au cœur d'une friche industrielle et culturelle en périphérie de Dijon, les Ateliers Vortex proposent, depuis 2012, un programme annuel de cinq à six expositions (monographiques ou collectives) et une résidence orienté vers la jeune création contemporaine.

Ce lieu a la particularité d'être un espace de production et de diffusion d'art contemporain.

Il s'organise sur deux espaces ; le rez de chaussée abrite les ateliers de fabrication et de production ainsi que des commodités, et l'étage offre un plateau d'exposition de 130m².

Les artistes sont invités à produire leurs œuvres sur place grâce à la mise à disposition des ateliers de fabrication (bois, métal, sérigraphie) et sont accompagnés logistiquement et techniquement par les artistes fondateurs du lieu ainsi que par l'équipe (un régisseur et une coordinatrice).

Pour cette 9^{ème} édition, les Ateliers Vortex proposent l'accueil en résidence d'un•e artiste sur une période de deux mois (juillet et août).

La résidence est suivie d'une exposition qui présente les œuvres produites durant cette période.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA RESIDENCE

Durée : résidence de 11 semaines du 29 juin au 4 septembre 2020.

L'appel à candidature est ouvert aux artistes sans limite d'âge, inscrits à la Maison des Artistes.

L'artiste est invité•e à poursuivre ses recherches personnelles, en résonance ou non avec le contexte du lieu de résidence. La résidence sera suivie d'une exposition présentée du 4 septembre au 3 octobre 2020.

L'artiste sélectionné•e s'engage à être présent sur place au moins sept semaines durant la résidence.

PRODUCTION

L'association s'engage à apporter un soutien technique à l'artiste lors de la production des œuvres ainsi que lors du montage et du démontage de l'exposition.

COMMUNICATION

L'association s'engage à prendre en charge la conception, la réalisation et la diffusion des supports de communication ainsi que l'organisation du vernissage.

CONVENTION

Une convention sera rédigée entre l'association Les Ateliers Vortex et l'artiste.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Frais de production : 3 000 euros (sur présentation d'une facture de la Maison des Artistes ou de l'Agessa)

Allocation de séjour (transport, per diem...) : 500 euros

HÉBERGEMENT

L'hébergement de l'artiste est pris en charge par l'association.

MODALITÉS DE LA RÉSIDENCE 2020

Résidence : 11 semaines du 29 juin au 4 septembre 2020.

Exposition de l'artiste : du 4 septembre au 3 octobre 2020.

Date limite de dépôt des candidatures : **31 janvier 2020** (inclus).

Les dossiers de candidature sont à envoyer par mail avec pour objet 'RESIDENCE', sous format PDF avec pour intitulé «NOM-RÉSIDENCE2020» n'excédant pas 20Mo, non téléchargeable sur serveur à l'exception des fichiers vidéo (aucun WeTransfer ne sera accepté) à l'adresse suivante :

candidature@lesateliersvortex.com

LES DOSSIERS DE CANDIDATURES COMPRENDRONT :

- Un curriculum vitae à jour avec n° SIRET et n° d'ordre MDA,
- Une présentation du travail comportant des visuels,
- Une courte note d'intention présentant vos motivations pour cette résidence.

Chaque candidat recevra une réponse par mail au début du mois de mars 2020.

En raison du grand nombre de dossiers de candidature reçus chaque année, il nous est malheureusement impossible d'apporter à chacun des précisions sur le refus de sa candidature.

Pour plus de renseignements sur l'espace d'exposition, consultez notre site internet : www.lesateliersvortex.com.

Les Ateliers Vortex bénéficient du soutien de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté, de la Ville de Dijon, du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et du Conseil Départemental de la Côte-d'Or.

